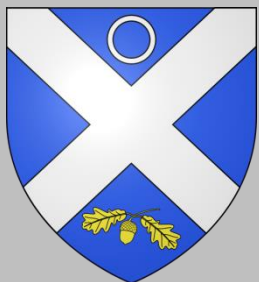


Plan Local d'Urbanisme

P.L.U

Commune de
LE CERGNE



(Département de La Loire)

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300
Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



Arrêté par DCM le 24 novembre 2015

Approuvé par DCM le.....

Sommaire

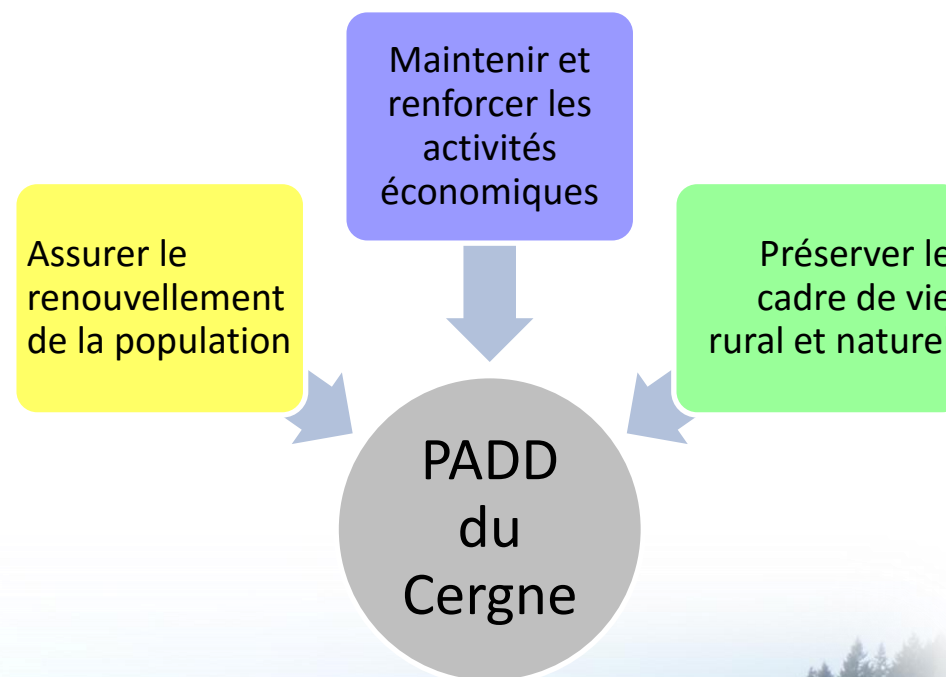
Préambule	2
La structure du PADD du Cergne.....	3
Défi n°1 : Assurer le renouvellement de la population.....	4
Défi n°2 : Maintenir et renforcer les activités économiques	6
Défi n°3 : Préserver le cadre de vie rural et naturel	8
Représentation graphique des orientations du PADD.....	10

P réambule

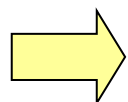
Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du bassin de vie du Sornin. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune du CERGNE :

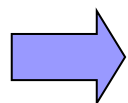


La structure du PADD du Cergne



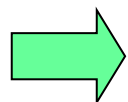
Défi n° 1 :
**ASSURER LE
RENOUVELLEMENT
DE LA POPULATION**

- Diversifier le parc de logements
- Préserver la qualité du cadre de vie
- Améliorer le rapport population/emplois



Défi n° 2 :
**MAINTENIR ET
RENFORCER LES
ACTIVITES
ECONOMIQUES**

- Favoriser le maintien du tissu artisanal, industriel et commercial
- Maintenir l'activité agricole et sylvicole
- Optimiser le potentiel touristique



Défi n° 3 :
**PRESERVER LE
CADRE DE VIE RURAL
ET NATUREL**

- Maîtriser le développement urbain
- Préserver la diversité et la qualité des paysages
- Protéger les milieux naturels sensibles

DEFI N°1

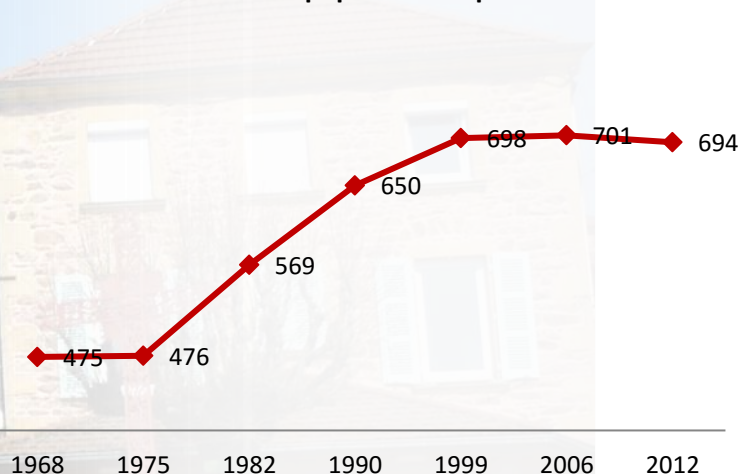
ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION

CONSTATS :

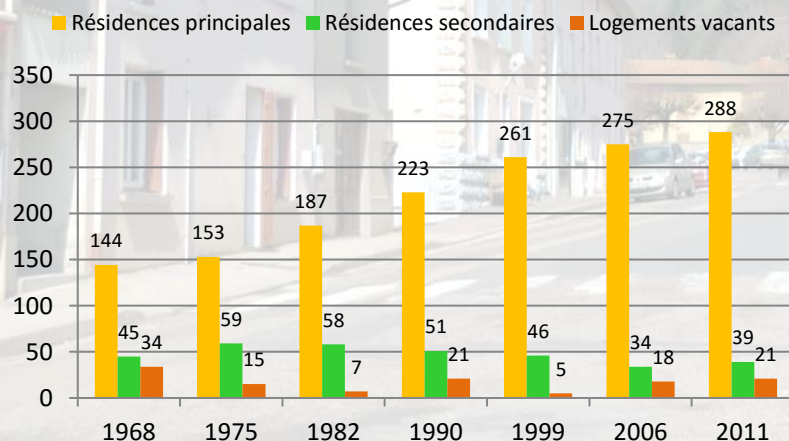
Entre 1968 et 2006 la population communale a augmenté de 47,6% (+226 habitants) passant de 475 individus en 1968 à 701 en 2006. Sur la période 2006-2012, cette dynamique démographique positive s'est cependant inversée et la population a reculé de 1% (-7 habitants). En effet, le solde migratoire négatif depuis 1999 était compensé jusqu'en 2006 par le solde naturel, ce qui n'est plus le cas à partir de 2010.

En 2011, le Cergne compte 288 ménages, soit une taille moyenne des ménages de 2,41 contre 3,3 en 1968. Considérant que cette moyenne devrait encore baisser dans les années à venir, cela signifie que même avec une population équivalente la commune doit produire un minimum de logements neufs pour absorber ce phénomène.

Evolution de la population depuis 1968



Evolution du nombre de logements par catégorie



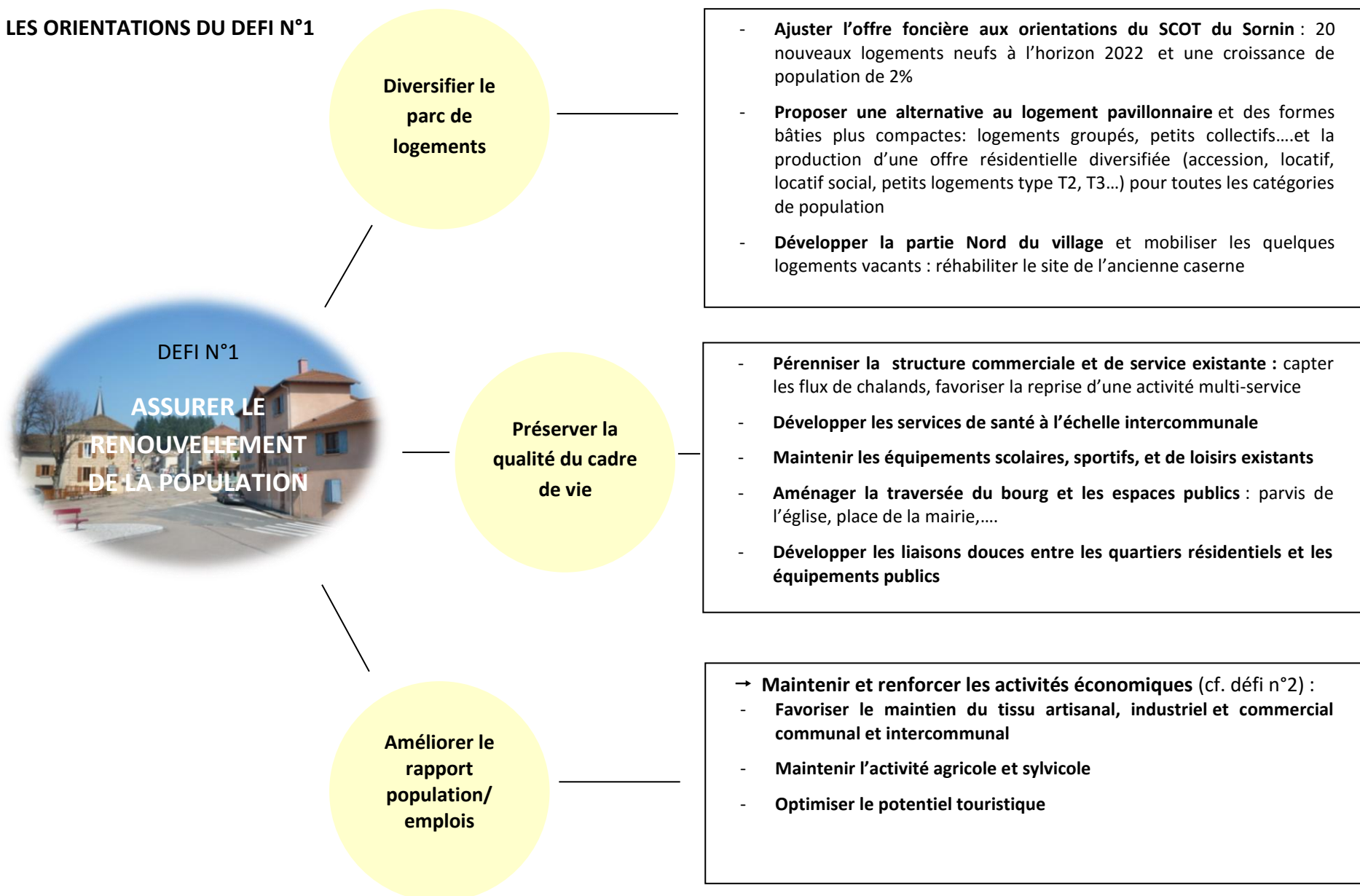
Les objectifs de production de logements à l'horizon 2020, déterminés par le SCOT sont fixés à 21 unités

Sur ces dix dernières années 21 nouveaux logements (exclusivement des pavillons individuels) ont été réalisés sur la commune.

Le parc de logements vacants est faible (seulement 6%) et constitue un faible potentiel de remise sur le marché de logements.

La commune ne compte que 8 logements sociaux soit moins de 3% des résidences principales.

LES ORIENTATIONS DU DEFI N°1



DEFI N°2

MAINTENIR ET RENFORCER LES ACTIVITES ECONOMIQUES

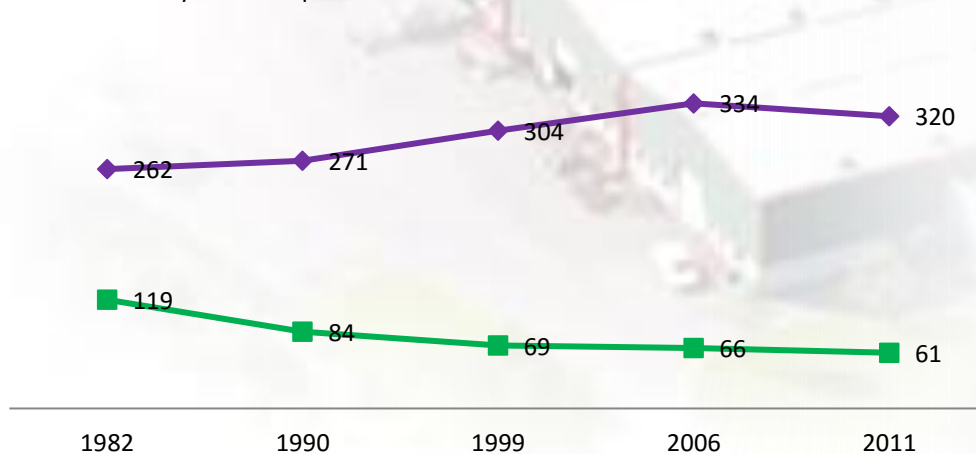
CONSTATS :

Plus d'une cinquantaine d'entreprises sont implantées sur la commune. Celles-ci emploient près de 100 personnes ce qui représente cependant moins de 30% des actifs occupés de la commune.

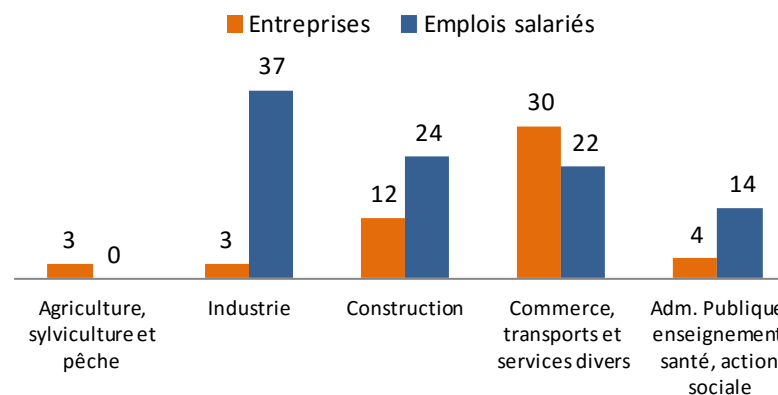
Le secteur industriel, essentiellement représenté par une importante entreprise de mécano-soudure située au Nord Ouest du bourg sur le secteur des Harrivières, constitue 40% des emplois de la commune. Les autres entreprises sont principalement des petites structures artisanales dans le domaine du BTP ou du commerce. Celles-ci sont nombreuses et sont réparties sur l'ensemble du territoire participant au dynamisme de la vie rurale.

Evolution de la population active

◆ Actifs ayant un emploi ■ Actifs travaillant dans leur commune de résidence



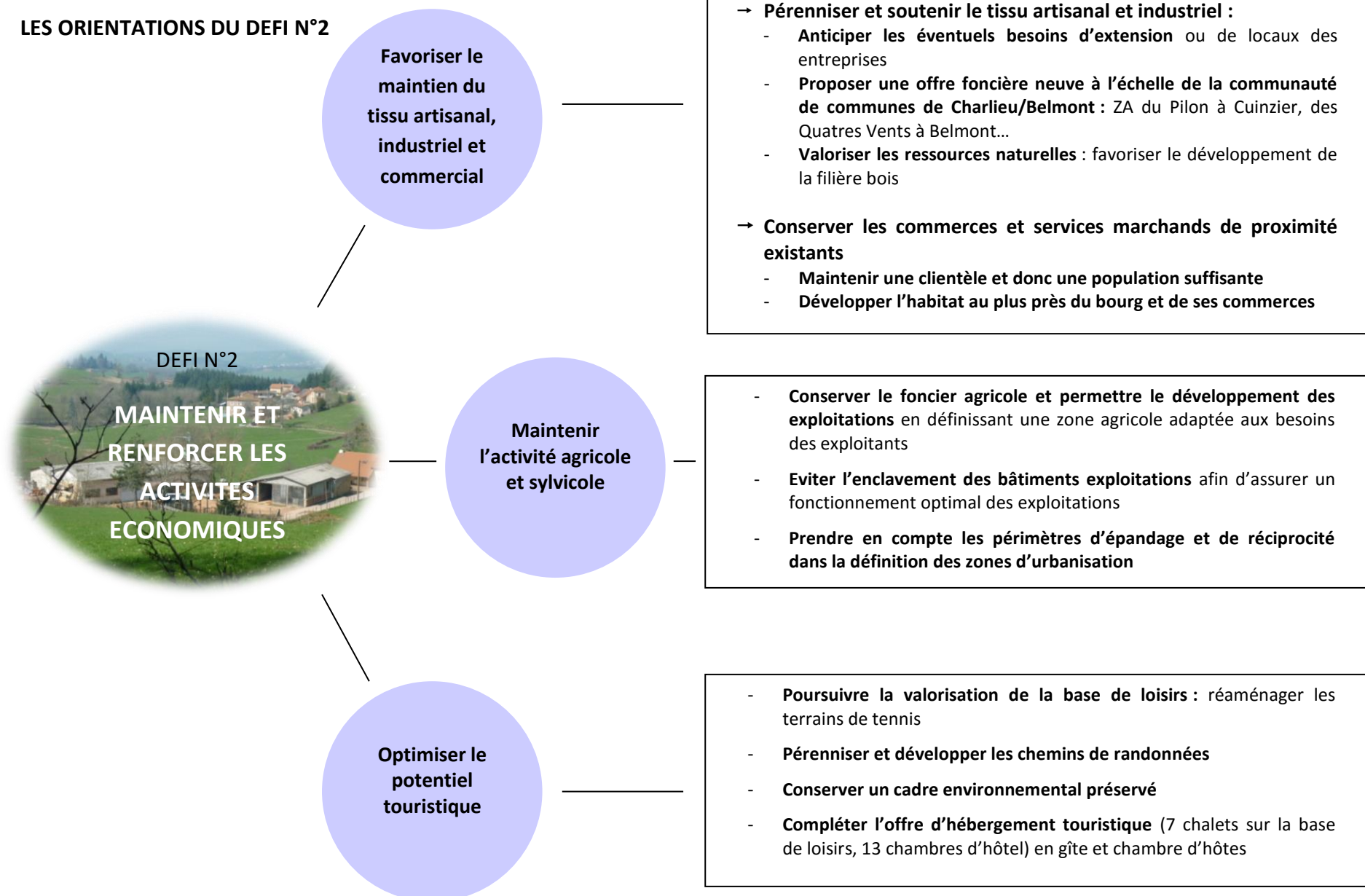
Etablissements et postes salariés par secteurs d'activité au 31/12/2011



L'activité agricole n'est plus représentée que par deux exploitations ayant leur siège sur la commune. Une partie importante des terres agricoles de la commune sont donc exploitées par des agriculteurs des communes voisines.

En 2011, la population active rassemble 46% de la population communale (349 personnes) et le taux de chômage est faible (5,7% en 2011). Alors qu'en 1982, 45% des actifs de la commune travaillaient au Cergne, cette proportion n'est plus que de 18,5% aujourd'hui.

LES ORIENTATIONS DU DEFI N°2



DEFI N°3

PRESERVER LE CADRE DE VIE RURAL ET NATUREL

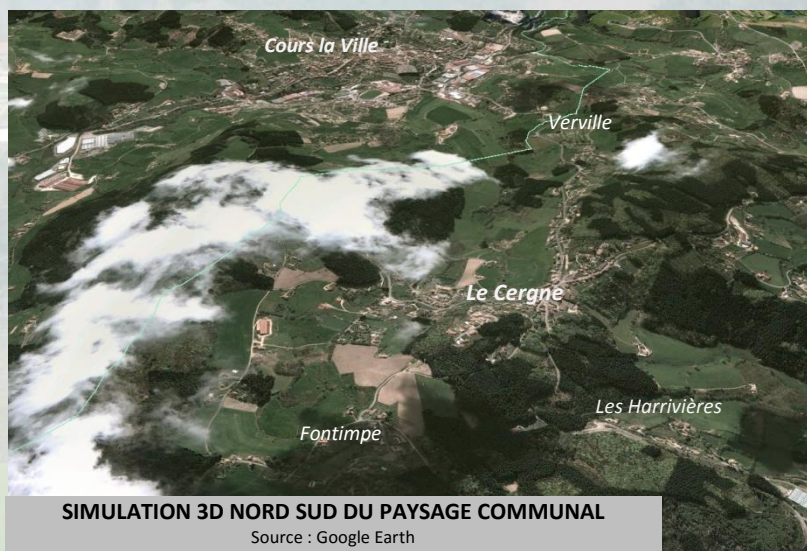
CONSTATS :

Située dans les contreforts des monts du Beaujolais en limite du département du Rhône et de la ville de Cours, la commune du Cergne, s'inscrit dans un environnement naturel et paysager de qualité.

Le territoire communal est caractérisé par un paysage vallonné, où les boisements notamment de résineux couvrent les sommets et les versants des collines, tandis que les prairies occupent les fonds de vallons. L'activité agricole joue ainsi un rôle primordial en ce qui concerne les paysages et le maintien d'espaces ouverts.

Une ligne de crête sépare la commune en deux bassins versants :

- Celui du ruisseau *Chandonnet*, à l'Ouest, qui constitue de part la qualité de ces eaux et les zones humides associées une richesse écologique intéressante (corridor écologique)

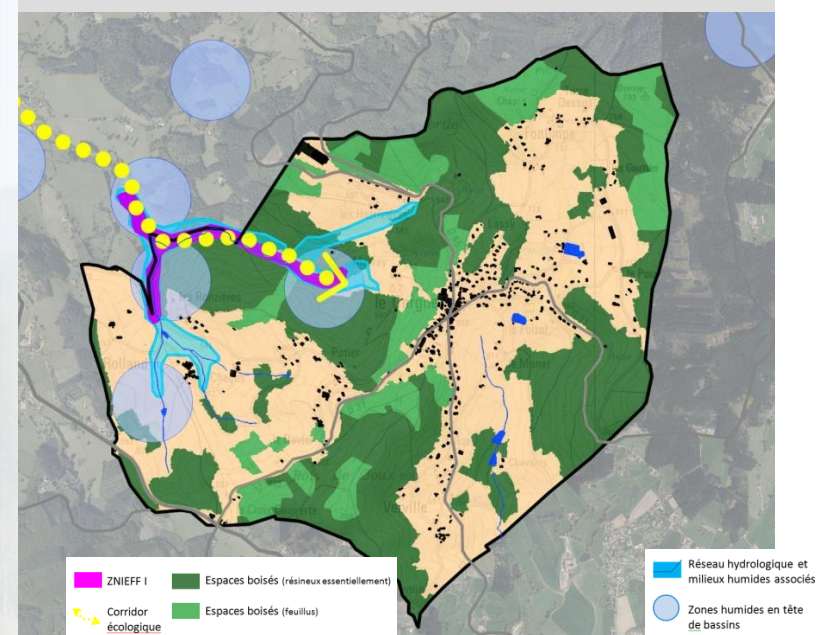


SIMULATION 3D NORD SUD DU PAYSAGE COMMUNAL

Source : Google Earth

- Celui de la *Trambouze* à l'Est, qui de compte tenu du relief rapproché forme un ensemble paysager (« cirque ») de qualité.

CARTOGRAPHIE DES ZONES A ENJEUX ECOLOGIQUES (Source : IGN, DREAL)



Le développement résidentiel de la commune s'est étiré le long de cette ligne de crête où les terrains sont les plus propices à la construction, aboutissant à un étalement urbain conséquent. En outre, la plupart des hameaux anciens de la commune (*Fontimpe, Verville, Ronzière, le Potier...*) ont aussi été le support d'une urbanisation non négligeable.

Enfin, le Cergne présente un enjeu environnemental important lié à la ressource en eau potable que renferme son sous sol. En effet, la commune dispose de plusieurs sources captées pour l'alimentation en eau de la commune mais aussi de communes voisines (Cuinzier et Charlieu).

LES ORIENTATIONS DU DEFI N°3



Maîtriser le développement urbain

- **Stopper l'étalement urbain** et le développement linéaire notamment le long de la Route de Cours entre le bourg et *Verville*
- **Proscrire le développement résidentiel à l'écart du bourg**
- **Densifier les secteurs urbanisés proches du bourg** (secteurs de *Lassy* et *Poizat*) afin de maîtriser les besoins en équipements et en énergie et de favoriser le recours aux déplacements doux
- **Adapter le développement communal aux capacités** d'alimentation en eau potable
- **Limiter la consommation foncière à usage d'habitat à 1,63ha maximum pour les dix prochaines années**
- **Prévenir les risques** notamment liés à la proximité des boisements (tempête : chute d'arbres, incendie...)



Préserver la diversité et la qualité des paysages

- **Maîtriser le développement urbain** (cf. objectif n°1)
- **Contenir le développement du massif forestier** au détriment des espaces agricoles et des paysages et conserver une diversité entre bois de feuillus et de résineux : réactualiser le plan de boisement
- **Préserver les ouvertures sur le paysage** notamment depuis la RD 31 au Sud de la commune
- **Préserver « le cirque » au Sud de la commune** entre le bourg et Cours la Ville qui forme un ensemble paysager de qualité
- **Conserver les points de vue** : depuis la Madone, sur le bourg et les covisibilités avec Cours la Ville
- **Stopper le mitage résidentiel du territoire rural** notamment sur les secteurs de *Ronzière*, *Chabas*, *le Potier*, *Fontimpe...*
- **Veiller à une bonne intégration des nouvelles constructions** (agricoles, économiques et résidentielles)
- **Sauvegarder le patrimoine bâti** dont le bâti traditionnel et le petit patrimoine

Protéger les milieux naturels sensibles





- **Protéger les zones humides et corridors écologiques** : vallée du *Chandonnet*
- **Préserver la ressource en eau** (respecter les périmètres de protection des captages AEP et la réglementation associée) **et améliorer la qualité de traitement des eaux usées** (remplacement de la station d'épuration de Verville et contrôle du bon fonctionnement des ANC) **et la gestion des eaux pluviales** (limitation de l'imperméabilisation des sols, rétention à la parcelle...)

Défi n°1 : Assurer le renouvellement de la population


-  Densifier la périphérie immédiate du bourg
-  Zone de développement résidentiel

Défi n°2 : Maintenir et renforcer les activités économiques




Pérenniser et soutenir le tissu d'entreprises

-  Industrielle
-  Artisanales
-  Favoriser le maintien des exploitations agricoles
-  Poursuivre la valorisation de la base de loisirs

Défi n°3 : Préserver le cadre de vie rural et naturel


 Conserver l'équilibre actuel entre espaces boisés et terres agricoles


Conserver les points de vue

-  sur les paysages
-  sur le bourg
-  depuis les routes en «balcon»

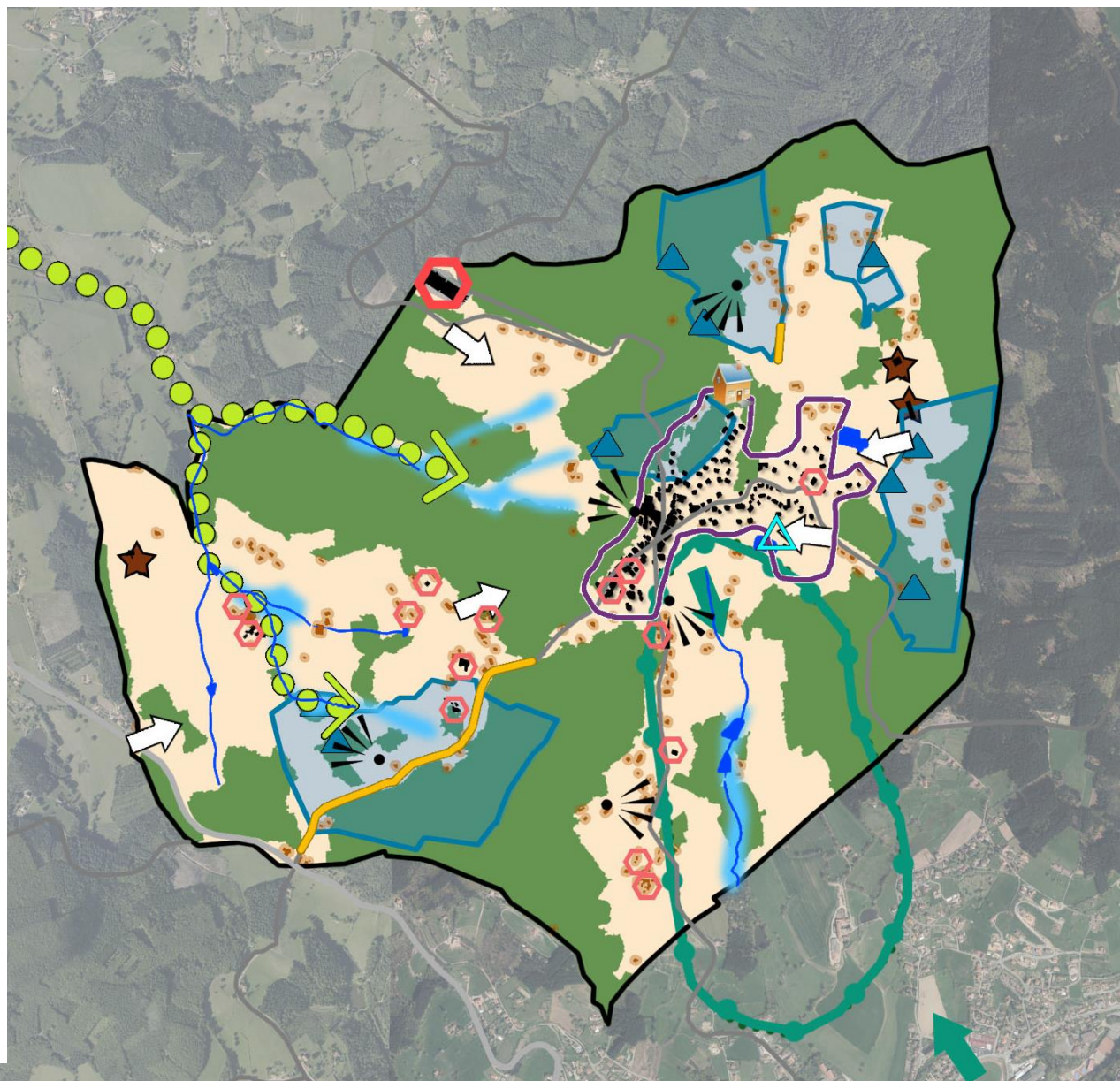
 Préserver le «cirque» au Sud de la commune

 Stopper le mitage

 Préserver les zones humides






 Assurer le maintien des corridors écologiques

 Préserver la ressource en eau (captage AEP)







REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD

Défi n°1 : Assurer le renouvellement de la population




-  Densifier la périphérie immédiate du bourg et diversifier l'offre de logements
-  Zone de développement résidentiel
-  Maintenir les équipements publics
-  Pérenniser la structure commerciale
-  Aménager les espaces publics



Défi n°2 : Maintenir et renforcer les activités économiques

Pérenniser et soutenir le tissu d'entreprises

-  Industrielle
-  Artisanales
-  Favoriser le maintien des exploitations agricoles
-  Poursuivre la valorisation de la base de loisirs

Défi n°3 : Préserver le cadre de vie rural et naturel

-  Conserver l'équilibre actuel entre espaces boisés et terres agricoles
- Conserver les points de vue
 -  sur les paysages
 -  sur le bourg

depuis les routes en «balcon»
-  Préserver le «cirque» au Sud de la commune
-  Préserver la ressource en eau (captage AEP)

